



Monsieur Gurvan ROLLAND
Directeur des criées des Côtes d'Armor
Terre-Plein du Nouveau Port
22410 SAINT QUAY PORTRIEUX

N/Réf. : GM/AMA 22024
Dossier suivi par A.Marie AUFFRET
amauffret@bretagne-peches.org

Pordic, le 17 août 2022

Objet : Soutien demande de blocage du prix de la praire à 3,5 €

Monsieur le Directeur,

Suite à la réunion du Groupe de Travail (GT) Bivalves du CDPMEM 22 qui s'est tenue vendredi dernier 12 août 2022, les membres titulaires de la licence praires 22 ont trouvé un consensus pour limiter les apports de praires en début de saison et espérer une augmentation du prix de vente en criée.

En effet, les 4 jours de pêche par semaine pour le mois de septembre seront les mêmes que ceux des licenciés praires d'Ile et Vilaine soit du mardi au vendredi au lieu du lundi au jeudi auparavant. La journée de pêche du lundi sera donc interdite au mois de septembre pour les deux gisements 22 et 35.

Les licenciés présents souhaitent accompagner cette décision par une demande de blocage du prix de vente en criée à hauteur de 3,5 €. En cas de défaut d'acheteur à ce tarif, ils s'engagent à reprendre leur pêche intégralement. Un mail sera adressé à l'ensemble des licenciés praires les invitant à se signaler auprès de vos services en cas de refus d'adhésion à ce dispositif de blocage du prix de vente.

En tant que Président du CDPMEM 22, je relaie et soutiens cette demande qui j'espère sera prise en compte par vos services à partir du mardi 13 septembre prochain, date d'ouverture de la pêche des praires.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président
Grégory METAYER

Copie : Yves GUIRRIEC, Cobrenord et LPDB

 Espace Azur, rue des Grands Clos, 22590 PORDIC • 02 96 70 92 59

Terre-Plein de Kerpallud, 22500 PAIMPOL • 02 96 20 94 18

Le Port, 22430 ERQUY • 02 96 72 14 48

 cdpmem22@bretagne-peches.org